



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Procès-Verbal de la Séance du Bureau Communautaire  
du 13 septembre 2022 (18h00)**

PRESENTS

Mme DUPONT Nathalie (Présidente), M. GOUHIER Sébastien, M. BOURGE Jean-Yves, M. RICHT Bruno, M. BIZERAY Jean-Claude M. LAMBERT Gérard, (Vice-Présidents) et Mme PLU Mathilde (autre membre).

ABSENTS

M. COVEMAEKER Dominique, Mme BOYER Irène (Vice-présidents) et Mme FÉVRIER Florence (autre membre).

SECRETAIRE DE SEANCE

M. LAMBERT Gérard

QUORUM

6

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1- Délibération autorisant la signature du marché "Assurances"
- 2- Questions d'actualité.

La Présidente procède à la lecture du compte-rendu de la séance du Bureau communautaire en date du 28 juin au cours de laquelle aucune délibération n'a été prise ainsi que du procès-verbal de la séance du Bureau communautaire en date du 6 septembre 2022 au cours de laquelle aucune délibération n'a été prise.

Elle invite ensuite les Membres présents à ces deux réunions à les valider.

Les membres présents à la réunion du 28 juin et à la réunion du 6 septembre approuvent à l'unanimité ces deux documents.

### **1. Délibération autorisant la signature du marché "Assurances"**

La Présidente indique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 1er avril 2022 sur les supports suivants : plateforme Sarthe Marché publics, BOAMP et JOUE pour l'appel d'offres relatif au marché Assurances.

Le marché prendra effet le 1er janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

Il a été alloté en 6 lots, à savoir :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens,

Lot 2 : assurance responsabilité civile,

Lot 3 : assurance flotte automobile,

Lot 4 : assurance protection juridique,

Lot 5 : assurance protection fonctionnelle,

Lot 6 : assurance des risques statutaires.

Au terme du délai de consultation fixé au 31/05/2022 12h00, ont été réceptionnées les candidatures et les offres de 8 compagnies d'assurances. Aucune offre n'est arrivée hors délai.

Les candidatures ont été analysées et les compagnies ont toutes été déclarées admises.

Les offres ont ensuite été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation.

Le Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES est venu présenter son analyse le 7 juillet 2022 à l'occasion de la Commission d'Appel d'Offres.

Elle indique que la notice stipulait que le Rapport d'analyse des offres était à la disposition des membres du Bureau à l'Hôtel communautaire.

Lors de cette réunion du 7 juillet, la C.A.O a attribué les marchés par lot.

La signature de ces marchés doit désormais faire l'objet d'une délibération du Bureau communautaire, agissant en vertu d'une délégation accordée par le Conseil en date du 10/07/2020.

Aussi, il vous a été demandé d'autoriser la Présidente à signer les marchés avec les compagnies et pour les montants désignés ci-dessous,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- AUTORISE la Présidente à intervenir à la signature des marchés avec les compagnies d'assurances désignées ci-après et pour les taux et les montants de primes suivants :

Lot 1 : Assurance des Dommages aux biens et des risques annexes :

pour la solution de base.

Compagnie retenue : GROUPAMA 28000 CHARTRES

Montant : Prix HT/m<sup>2</sup> : 0,45€ H.T. - prime annuelle estimée de 4 338,43 € TTC ; le contrat évoluant chaque année selon l'indice FFB et la superficie.

Lot 2 : Assurance des Responsabilités et des risques annexes :

pour la solution de base et la prestation supplémentaire éventuelle n° 1.

Compagnie retenue : SMACL ASSURANCES 79 000 NIORT

Montant : taux de 0,14 % - prime annuelle estimée de 6 385,66 € TTC ; le contrat évoluant chaque année du fait de l'évolution de la masse salariale.

Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes :

pour la solution alternative n° 1.

Compagnie retenue : GROUPAMA 28000 CHARTRES

Montant : prime annuelle estimée : 11 056,70 € TTC ; le contrat évoluant chaque année selon l'indice SRA et l'évolution du parc automobile.

Lot 4 : protection juridique de la collectivité :

pour la solution de base.

Compagnie retenue : SMACL ASSURANCES 79 000 NIORT

Montant de la prime annuelle estimée : 839,16 € TTC ; le contrat évoluant chaque année suivant l'indice FFB.

Lot 5 : protection fonctionnelle des agents et des élus :

pour la solution de base.

Compagnie retenue : SMACL ASSURANCES 79 000 NIORT

Montant de la prime annuelle estimée : 466,13 € TTC ; le contrat évoluant chaque année suivant l'indice FFB.

Lot 6 : Assurance des Prestations Statutaires :

pour la solution de base et la prestation supplémentaire éventuelle n° 1.

Compagnie retenue : MIC-MILLENIUUM INSURANCE COMPANY/ASTER/FIDELIDADE 75000 PARIS

Montant : taux appliqué : 2,95% - prime annuelle estimée : 81 457 € TTC ; le montant évoluant chaque année du fait de l'évolution de la masse salariale.

Une hausse de 30 000 € / an est donc attendue par rapport à l'année 2022. Il est expliqué que cette augmentation est due au fait qu'un décret de décembre 2021 revoit le versement du capital décès. Avant ce décret, le capital décès était forfaitaire (13 800 €). Depuis ce décret, il est d'une année de rémunération. L'indemnisation des assureurs n'est donc plus la même.

